

Gagny, le 15 février 2019

Les personnels enseignants et vie scolaire grévistes
Du collège Pablo Neruda de Gagny,
Réunis en Assemblée Générale,
Soutenus par leur section syndicale FSU



à M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110, rue de Grenelle 75007 PARIS

S/C de M. Daniel AUVERLOT, Recteur de l'Académie de Créteil
S/C de M. Christian WASSENBERG, IA-DASEN du département de la Seine-Saint-Denis
S/C de Mme Anne-Caroline LORANT, Principal du collège Pablo Neruda de Gagny

Monsieur le Ministre,

Nous sommes soucieux de la réussite de nos élèves mais nous sommes extrêmement inquiets quant à leurs conditions d'apprentissages pour l'année scolaire prochaine 2019-2020.

Il apparaît nettement qu'une logique comptable de gestion des personnels et des moyens horaires est incompatible avec la réalité pédagogique sur le terrain.

En effet, pour l'année 2019-2020, la DHG impose un taux d'HSA de 8,77 % (67 heures sur 764) La ventilation proposée afin d'absorber ce taux met en évidence des situations ubuesques sur le plan pédagogique et humain :

- **En EPS**, un collègue devra faire un complément de service dans un autre établissement alors que le besoin en EPS correspond à l'apport fourni par les 5 professeurs titulaires en poste avec 1 HSA.
- **En mathématiques**, le berceau de stagiaire est fermé et remplacé par un BMP de 5 heures, ce qui correspond dans notre établissement à une classe de 6°. Très concrètement, cela ferait venir une personne 3 fois par semaine afin de respecter les contraintes pédagogiques évidentes, alors qu'un stagiaire pourrait suivre sa formation, encadré par un professeur tuteur sur place et une équipe pédagogique stable connaissant le terrain.
- **En éducation musicale**, le berceau de stagiaire est également supprimé pour faire place à un BMP de 7 heures donc un enseignant fragilisé par ses conditions de travail.
- Dans de nombreuses disciplines, le nombre d'HSA ne peut être simplement calculé en fonction du nombre de titulaires à raison d'une HSA obligatoire imposée par personne, comme la loi le prévoit. Par exemple en anglais, pour répartir les 7 HSA entre 4 titulaires, il faut forcément que 2 professeurs prennent au moins une classe de plus chacun soit 3 heures et ceci une fois encore afin de respecter au mieux l'intérêt des élèves. En effet, sur le plan pédagogique, il est toujours délicat d'affecter à une classe 2 professeurs de la même discipline. De plus, le nombre de professeurs agrégés, les temps partiels ne sont nullement pris en compte mais cela impacte le calcul des postes et le taux d'absorption des HSA.

Le projet de loi « l'école de la confiance » prévoit l'obligation pour tout enseignant d'accepter 2 HSA ; or nous comprenons, au travers de la répartition prévue des moyens horaires, que cette mesure s'appliquerait dès aujourd'hui alors même que cette loi n'est pas encore adoptée, ce qui témoigne d'un mépris outrageant de nos institutions démocratiques.

La qualité de l'enseignement, les implications dans des projets et ateliers, nombreux au collège, sont donc mis en danger en raison d'une réalité purement économique : les élèves n'ont pas à pâtir de cette situation, les personnels seront fragilisés.

Vous n'êtes pas sans savoir combien la stabilité d'une équipe éducative et pédagogique, connaissant de fait le terrain, permet d'assurer au mieux la réussite de nos élèves, l'accueil des élèves allophones arrivants, la prise en charge des élèves décrocheurs au sein de la classe relais, la prise en charge des élèves en situation de handicap de plus en plus nombreux, prétendue priorité de votre ministère ! La diminution des heures dédiées aux élèves allophones ainsi qu'à la classe relais se poursuit (20 heures de moins en 2 ans). Cela plonge l'équipe éducative dans un dilemme cornélien : comment choisir entre proposer des heures de français en classe relais ou l'option latin ? Comment choisir de proposer des classes bilangues en 6^e ou inclure les élèves allophones ? Et nous pourrions multiplier les exemples.

Nous redoutons également la poursuite de l'augmentation des effectifs ne pouvant contribuer à un encadrement et un enseignement de qualité couplé à une baisse et une fragilisation des moyens humains.

Concernant la vie scolaire au collège, nous tenons à vous rappeler des éléments déjà communiqués l'an passé à vos services départementaux et vous informer des nouveaux éléments de cette année scolaire.

Le collège Pablo Neruda est un établissement géographiquement isolé de sa zone de recrutement. De fait, 87 % des élèves sont demi-pensionnaires (530 élèves sur 606). Le ramassage scolaire mis en place par la municipalité n'a lieu que 2 fois par jour (8h25 et 17h). Vous comprendrez aisément que la gestion de la pause méridienne est difficile, d'autant que l'effectif de l'équipe de vie scolaire s'avère considérablement insuffisant. L'équipe pédagogique bien consciente de ces difficultés s'investit remarquablement dans la gestion de cette pause méridienne : dispositif « devoirs faits », ateliers culturels et pédagogiques, accueil au CDI, Association sportive, animation du foyer. Malheureusement, l'augmentation prévue des heures de cours pour les enseignants ne permettra plus un investissement aussi important à ce moment délicat de la journée. De plus, l'enveloppe ministérielle pour le dispositif « devoirs faits » est insuffisante pour le garantir jusqu'à la fin de cette année scolaire (240 heures de dotation à ce jour pour un besoin réel de 359,5 heures au total). Qu'en sera-t-il l'an prochain ?

Pour toutes ces raisons, voici nos revendications :

- Création d'un deuxième poste de CPE (le collège Pablo Neruda étant le seul à Gagny à n'avoir qu'un seul CPE),
- 2 AED à temps plein supplémentaires (6,25 postes + 0,75 postes en classe relais actuellement)
- Maintien du poste à temps plein en EPS puisqu'il y a 21h à pourvoir en plus des 4 temps pleins,
- 1 stagiaire en mathématiques,
- 1 stagiaire en éducation musicale,
- et par conséquent, la baisse du taux d'HSA à absorber.

Dans le cadre du projet de loi de l'école de la confiance, nous ne pouvons douter un seul instant que vous prendrez en considération nos revendications légitimes afin d'assurer un enseignement de qualité au service de nos élèves, notre mission première.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.